



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le 16 MAI à 20 H
L'an mil neuf cent soixante le 16 MAI à 20 H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. PAUL Pierre Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

REGLEMENT
DES FRAIS
D AMENAGEMENT
DE LA VOIE
SITUEE DERRIERE
LE BATIMENT GR1
A LA ZI

Date de convocation du Conseil municipal : 09.05.95

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception
de :

ABSENTS : MM. REEB Marianne, LE BORGNE Marc

Excusés : FRANCES Eliane, LE TALLEC Robert.

M. Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec Mr Bernard JAMIN d'EDF NANTES, (Service Affaires Juridiques, Foncières et Fiscales).

Lors de cette entrevue, il a été convenu qu'EDF réglera 50 % des factures de réfection de la nouvelle chaussée située derrière le bâtiment GR1 au Parc d'entreprises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire a adresser un titre de recettes à EDF afin que cet organisme règle 50 % du coût des travaux. .

Fait à BRENNILIS les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre PAUL.

